

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

04/03/2020

Dossier complet le :

04/03/2020

N° d'enregistrement :

2020-9603

1. Intitulé du projet

PROJET DE RECONSTRUCTION D'UN MAGASIN ALDI SUR LA COMMUNE D'ARVERT

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

IMMALDI ET CIE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MR Julien CHARPENTIER - Responsable développement

RCS / SIRET

3 7 8 | 5 6 8 | 6 3 8 | 0 0 0 4 3

Forme juridique

SAS : Société par actions simplifiées

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. a)	Aire de stationnement ouverte au public d'une capacité de 50 places.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la reconstruction d'un nouveau magasin ALDI (surface de plancher passant de 800 à 1713,78 m²) avec l'aménagement de voiries et de parkings extérieurs (115 places) ainsi que d'espaces verts. Le projet sera implanté sur un site de 9268 m², localisé 5 rue de la Source à Arvert, au centre du territoire communal.

L'accès au supermarché s'effectuera comme actuellement depuis la rue de la Source.

Le terrain est actuellement occupé par les installations de l'enseigne ALDI (magasin et espaces de voiries/stationnement) et des maisons d'habitation et leurs jardins.

Le projet de construction du nouveau magasin sera réalisé après démolition des bâtiments et infrastructures existantes.

cf. Annexe 4

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à reconstruire un nouveau magasin ALDI sur le site occupé par le magasin actuel, ne répondant plus aux critères qualitatifs de l'enseigne. L'acquisition des parcelles voisines, occupées par des maisons d'habitation, permet la reconstruction et l'agrandissement sur place du magasin.

La création d'un nouveau concept de magasin plus moderne repose sur un espace de vente repensé avec un bâtiment plus lumineux et plus ouvert, et des parcours de circulations complètement remaniés avec des allées élargies. Le nouveau magasin sera de haute qualité environnementale (système de récupération de chaleur, panneaux photovoltaïques en toiture sur environ 500 m², éclairage 100 % LED, plus d'ouvertures pour la lumière naturelle, etc.).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'ouverture du supermarché est prévue pour juin 2021.

Les travaux seront organisée en 2 étapes :

- 1: démolition des bâtiments et infrastructures existants ;
- 2: construction du nouveau supermarché.

Les opérations de démolition concerneront le démantèlement des bâtiments et infrastructures actuellement présents sur le site. Les matériaux issus des structures des ouvrages existants seront réutilisés sur site dans la mesure du possible.

La phase de construction sera réalisée en suivant et comprendra la réalisation des terrassements de la plateforme du bâtiment, du passage des réseaux, du gros oeuvre, puis l'aménagement du parking et des espaces verts en même temps que le second oeuvre.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le magasin sera exploité du lundi au samedi de 8h30 à 20h00 et de 8h30 à 12h30 le dimanche.

Il sera raccordé aux différents réseaux de la commune (électricité, eau potable, assainissement).

Les ouvrages d'assainissement et de collecte ainsi que les espaces verts du domaine privé seront entretenus par l'enseigne.

Les eaux pluviales seront collectées, stockées dans une structure réservoir sous chaussée directement au droit de la parcelle, puis rejetées à débit régulé vers le réseau communal existant au niveau de la rue de la Source. (Cf. Annexe 12)

Les déchets issus de l'exploitation du magasin sont triés puis stockés dans un local fermé. Les cartons sont préalablement compactés afin de limiter les volumes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune procédure d'autorisation.

Le projet fait néanmoins l'objet d'une procédure d'instruction pour le dépôt du permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du site de projet	9268 m ² incluant les futures zones de chantier
Surface de plancher du magasin	1713,78 m ²
Surface de voiries/parkings et assimilés imperméabilisés	4552,79 m ²
Aire de stationnement	115 places (dont 3 PMR)
Surfaces d'espaces verts	2720,53 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

5 rue de la Source
17530 ARVERT

parcelles n°592, 2143, 2347, 2348,
2351, 2352, 3392, 3394 et 3474 de la
section H

cf. Annexe 2

Coordonnées géographiques¹

Long. 01°11'99"E Lat. 45°74'32"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 7
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 8

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas sur l'emprise d'une zone humide délimitée, recensée dans les bases de données existantes. cf. Annexe 10
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de prévention des risques de submersion marine prescrit par arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 est actuellement à l'étude sur la commune d'Arvert. Selon les premières cartographies des aléas et des hauteurs d'eau pour des scénarios de référence disponible sur le site de la préfecture : le terrain n'est pas concerné par un aléa (en corrélation avec sa position topographique sur une butte, cf. Annexe 11). La commune d'Arvert n'est couverte par aucun plan de prévention des risques technologiques (PPRT).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé dans les bases de données BASOL, BASIAS, ICPE et SIS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE1703 par arrêté n°033757 du 02 décembre 2003 : bassin de la Seudre et des cours d'eau côtiers de l'estuaire de la Gironde
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé dans le périmètre de protection d'un captage d'eau potable. cf. Annexe 9.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'étude n'est pas implanté sur une zone NATURA 2000. Le site NATURA 2000 (directive Habitats : marais de la Seudre et directive oiseaux : marais et estuaire de la Seudre, Ile d'Oléron) le plus proche est situé à environ 600 m au nord-est du terrain. (cf. Annexe 6)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage n'est prévu dans le cadre du projet. L'alimentation en eau potable du magasin sera effectuée via le réseau d'alimentation de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de prélèvement direct dans les eaux souterraines. Il n'est pas non plus prévu de structures enterrées susceptibles de modifier les écoulements souterrains, ni de rejet direct dans les sols. Aussi, le projet n'engendrera pas d'incidence significative sur les masses d'eaux souterraines, tant quantitativement que qualitativement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera globalement réalisé au niveau du terrain actuel, ce qui ne devrait pas être générateur de matériaux à évacuer. Si des matériaux doivent être évacuée dans le cadre de travaux de terrassement ou de démantèlement d'infrastructures souterraines, ils seront gérés conformément à la réglementation sur les déchets. Le projet engendrera des déchets et des matériaux liés à la démolition des constructions existantes. Ceux-ci seront gérés conformément à la réglementation sur la gestion des déchets de chantiers.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme indiqué précédemment, le projet sera globalement réalisé au niveau du terrain actuel, ce qui ne devrait pas être générateur de matériaux à apporter en remblais. Une faible quantité de matériaux pourrait cependant être nécessaire en fonction de certaines opérations spécifiques (comblement de structures enterrées démantelées, matériaux de voiries, modifications légères du modelé topographique existant). Dans ce cadre, les matériaux éventuellement excédentaires provenant du site seront réutilisés prioritairement avant d'avoir recours à d'éventuels matériaux d'apports extérieurs.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet est actuellement occupé par l'actuel magasin ALDI (voirie et parking) et des maisons d'habitation avec jardins. Il est déjà en grande partie artificialisé et imperméabilisé. Le terrain d'étude ne se situe pas dans une zone naturelle classée ou réglementée vis à vis d'espèces protégées. Le projet n'apparaît donc pas susceptible d'avoir d'incidence significative sur la biodiversité et les continuités écologiques. (cf. Annexes 6, 7, 10)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'étude n'est pas localisé à proximité d'un site NATURA 2000. Il ne présente pas de caractéristique similaire au site Natura 2000 (Habitats et Oiseaux) le plus proche : marais et estuaire de la Seudre , localisé à environ 600 m au nord-est du projet. Compte tenu de sa situation et de son artificialisation, le site ne renferme pas d'habitats caractéristiques de cette zone Natura 2000 (milieux estuariens et marais). Le projet n'est donc pas de nature à modifier ou détruire des habitats ou déranger des espèces d'intérêt communautaire, ni en phase chantier ni en phase d'exploitation.(cf. annexe 6)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est implanté sur aucune zone de protection ou d'inventaire particulière, ni dans une zone réglementée soumise au risque d'inondation, ni sur un périmètre de protection de captage d'eau potable. Il n'aura donc pas d'incidence sur les zones énumérées dans le paragraphe précédent du formulaire, ni en phase de travaux ni en phase d'exploitation. (cf. Annexes 7, 8, 9, 10).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet s'inscrit sur des parcelles déjà aménagées (maison d'habitation et actuel magasin ALDI). Il est déjà largement artificialisé et imperméabilisé. Le projet prévoit l'aménagement d'espaces verts d'une superficie d'environ 2720 m².
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun plan de prévention des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain de l'étude n'est pas spécifiquement soumis à un risque naturel.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer de risques sanitaires. Les déchets alimentaires sont triés et stockés dans des bacs étanches entreposés dans des locaux spécifiques, fermés, ventilés et isolés.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet est générateur de trafic routier : transports de matériels/matériaux par camions, déplacements du personnel. Il sera raisonnable (en quantité et durée) et limités par l'organisation du chantier. En phase d'exploitation, le trafic supplémentaire généré par le magasin ne devrait pas être significatif à l'échelle de la zone puisqu'il s'agit de reconstruire un magasin existant (le trafic supplémentaire généré devrait être marginal).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier, le bruit généré par le projet sera celui lié aux travaux réalisés avec engins et au trafic. Cet impact sera limité dans le temps et restera à priori de faible intensité par l'utilisation de matériels respectant les normes en vigueur. En phase d'exploitation, le bruit sera uniquement lié au trafic : il sera faible en raison notamment d'une vitesse de circulation limitée à proximité du bourg d'Arvert.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet n'engendrera pas d'odeurs hormis celles des gaz d'échappement des véhicules et matériels mécanisés dont les émissions seront conformes avec la réglementation. Quelques phases ponctuelles comme la réalisation d'enrobés pourront aussi être génératrices d'odeurs mais leur réalisation sera conforme aux règles et et normes en vigueur et adaptée aux conditions météorologiques. En phase d'exploitation, les déchets seront stockés dans des locaux fermés, adaptés, ventilés et seront fréquemment ramassés.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les vibrations engendrés par le projet seront celles éventuellement générées lors de la phase de travaux par les engins de chantiers.</p> <p>L'impact sera limité dans le temps et devrait être de faible intensité compte tenu des travaux prévus.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, il n'est pas prévu d'émission lumineuse particulière.</p> <p>En phase d'exploitation, des lampadaires, de capacité lumineuse adaptée et raisonnable, seront implantés de façon à éclairer prioritairement les zones de stationnements. Ces éclairages ainsi que ceux du bâtiment seront gérés par des systèmes informatisés, avec extinction en dehors des périodes d'ouverture.</p> <p>Les abords du terrain bénéficieront également de l'éclairage public existant.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les rejets atmosphériques seront faibles et liés au trafic routier (personnel, approvisionnement, évacuation) et au fonctionnement des engins de chantier (gaz d'échappement).</p> <p>En phase d'exploitation, les rejets dans l'air seront liés aux livraisons (limitées grâce à l'organisation des rotations de camions mise en place) et au trafic routier du personnel et de la clientèle.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet n'engendre pas de rejets liquides.</p> <p>En phase d'exploitation, la création de surfaces imperméabilisées entraîne la mise en oeuvre de mesures compensatoires pour la gestion du ruissellement pluvial. Le stockage sera réalisé dans une structure réservoir sous chaussée implantée au droit de la parcelle avant rejet à débit régulé vers le réseau communal de la rue de la Source. (Cf. Annexe 12)</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet n'engendre pas d'effluents.</p> <p>En phase d'exploitation, les effluents domestiques seront évacués vers le réseau d'assainissement communal.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les démolitions et les travaux de constructions généreront divers déchets de chantiers (principalement inertes et DIB). Ceux-ci seront triés et éliminés conformément à la réglementation.</p> <p>En phase d'exploitation, l'activité génère divers types de déchets inertes et non dangereux (cartons, plastiques, bois, fer, produits fermentescibles) dont l'intégralité sera trié et récupérés pour revalorisation (dans la mesure du possible).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé en dehors de toute zone de patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager et de leur zone d'influence. Il n'est donc pas de nature à porter atteinte à un site de ce type. (cf. Annexe 8)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera aucune modification significative des activités: le terrain d'étude gardera la même vocation économique avec le remplacement du supermarché ALDI existant par un nouveau plus moderne. Seule trois maison d'habitation voisines du magasin seront démolies.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans un premier temps, le choix du site du projet permet d'éviter considérablement l'impact sur l'environnement en réalisant le projet sur le terrain déjà occupé par le magasin ALDI : il s'agit du remplacement du magasin actuel par un magasin plus moderne. Seule trois maisons d'habitation voisines du magasin seront démolies : ces terrains ne présentent pas d'intérêt écologique particulier (localisé en dehors de zones d'inventaires ou de protection).

L'imperméabilisation des sols sera maîtrisée en consacrant une superficie importante aux espaces verts (2720 m²).

Les eaux pluviales seront collectées et stockées directement au droit de la parcelle (structures réservoirs sous chaussée), avant rejet à débit régulé vers le réseau pluvial existant.

La conception du bâtiment sera réalisée dans une démarche de développement durable. Les éclairages seront contrôlés et limités aux périodes d'exploitation. La gestion des déchets est avancée (tri, recyclage, valorisation).

Le projet architectural prévoit l'intégration paysagère du site avec notamment un traitement des espaces verts avec des essences locales.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste au remplacement de l'ancien magasin ALDI par un nouveau plus moderne sur le même terrain (déjà aménagé et fortement imperméabilisé), agrandi de trois parcelles d'habitations voisines. Il s'inscrit dans une zone présentant de faibles enjeux environnementaux, en dehors de toute zone d'inventaire ou de protection particulière. Une superficie importante d'espaces verts sera conservée sur l'emprise du site (environ 2720 m²). Le projet prévoit de nombreuses mesures d'atténuation de ses impacts et la gestion globale des eaux de ruissellement liées aux surfaces imperméabilisées. Le chantier sera relativement classique et l'exploitation du magasin ne créera pas d'impacts plus importants que ceux générés par l'ancien magasin. Pour ces raisons, le projet doit pouvoir être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Plan de localisation des zones d'inventaires et de protection d'espaces naturels
Annexe 8 : Plan de localisation des éléments de patrimoine
Annexe 9 : Plan de localisation des captages d'eau potable et des périmètres de protection associés
Annexe 10 : Plan de localisation des zones humides
Annexe 11 : Risques naturels
Annexe 12 : Principe de gestion des eaux pluviales

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



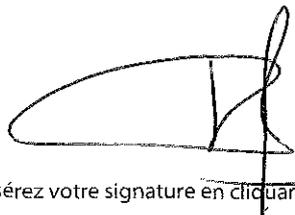
Fait à

Coches

le,

27.02.2020

Signature



P. CHARPENTIER

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

IMMALDI ET COMPAGNIE

Parc d'activité de la Goële

13 rue Clément Ader

CS20573

77230 DAMMARTIN EN GOËLE

RCS MEAUX B 378 568 638

Siret : 378 568 638 00043 - APE 702 C

PIECE 2. ANNEXES OBLIGATOIRES

Annexe 1 : Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »

Annexe 2 : Plan de situation

Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation

Annexe 4 : Plan du projet

Annexe 5 : Plan des abords du projet

Annexe 6 : Plan de localisation des zones NATURA 2000 (et évaluation sommaire des incidences)

Annexe 1 : Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

13

Extensio
n

Nom de la voie

rue Clément Ader

Parc d'activité de la Goêle

Code postal

7 7 2 3 0

Localité

DAMMARTIN EN GOELE

Pays

FRANCE

Tél

556332136

Fax

556741755

Courriel

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

CHARPENTIER

Prénom

Julien

Qualité

Responsable développement

Tél

556332136

Fax

556741755

Courriel

julien.charpentier@aldi.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

--

--

--

--

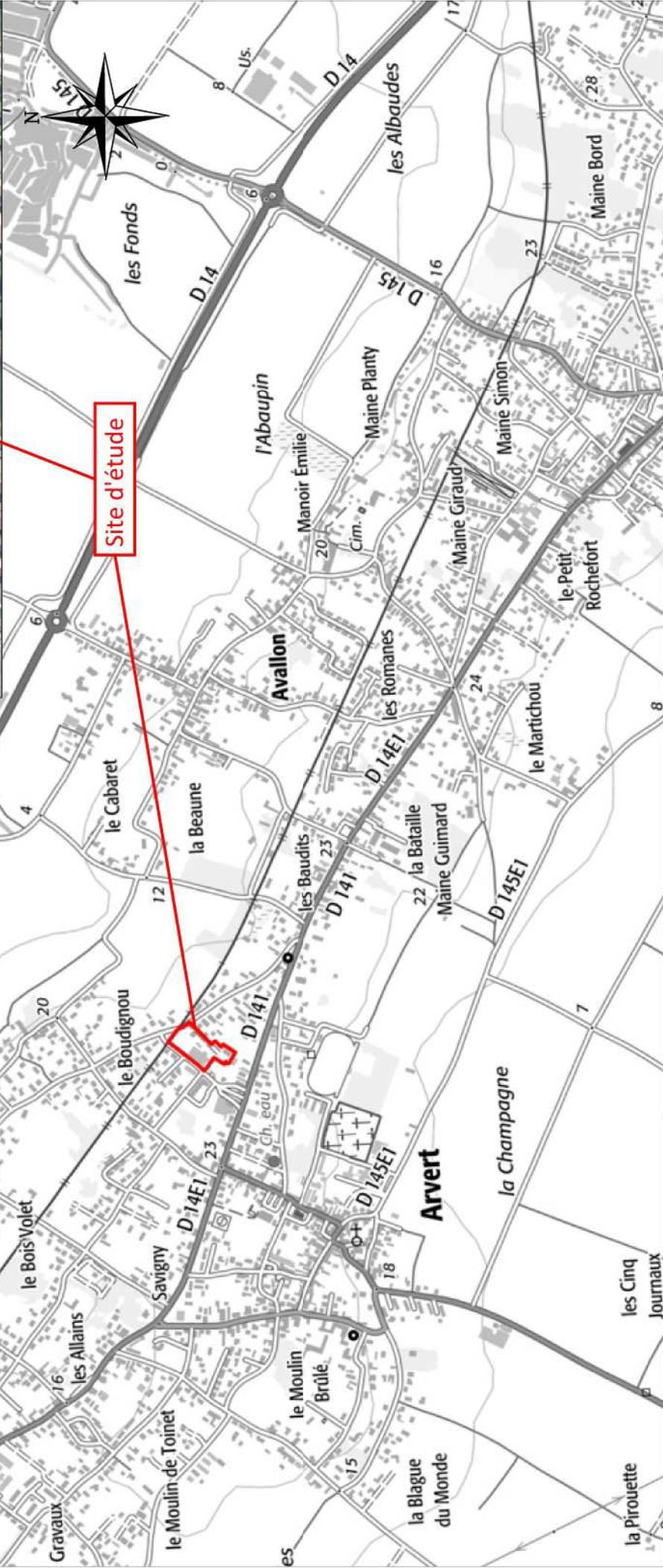
--

--

--

--

Annexe 2 : Plan de situation



 	<p>IMMALDIE ET CIE</p> <p>Projet de démolition/reconstruction d'un magasin</p> <p>5 rue de la source - ARVERT (17530)</p> <p>Dossier d'examen au cas par cas</p> <p>Annexe 2 : Plan de situation</p>	<p>V 1</p> <p>VAL712-b</p> <p>17/12/2019</p> <p>Echelle : 1/15000</p> <p>Format : A4</p>
	<p>Site d'étude</p>	

Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation

La localisation cartographique des prises de vue est présentée sur le plan de l'annexe 5.





7 : Maison d'habitation et chemin d'accès depuis la rue des Lauriers (31/10/2019)



8 : Jardin enherbé et arboré (31/10/2019)



9 : Maison d'habitation au fond de l'allée (31/10/2019)



10 : Jardin enherbé et arboré de la maison au fond de l'allée (31/10/2019)

Annexe 4 : Plan du projet

Surface du terrain	9268.00 m ²
1.Surface des espaces verts:	2720.53 m ²
2.Surface Voirie / VRD:	4552.79 m ²
3.Emprise au sol:	1994.68 m ²
Total:	9268.00 m²

MAGASIN ALDI:	m²
4.Surface de vente:	984.93 m ²
5.Surface de plancher:	1713.78 m ²

Règlements d'urbanisme:	PLU	Projet
1. % des espaces vert:	NR	31%
2. Implantation des constructions:		
Par rapport aux voies	5.00 m	5.00 m
Par rapport aux limites séparatives	5.00 m	5.00 m
3.Places de stationnement:		
Voitures (nombre de place)	NR	115 pl
dont places PMR		3 pl
surface stationnement/SP	NR	94%



Annexe 5 : Plan des abords du projet

Le plan est présenté sur un fond de photographie aérienne datant de 2018.
La localisation cartographique des prises de vues numérotées en Annexe 3 sont reportées sur ce plan.

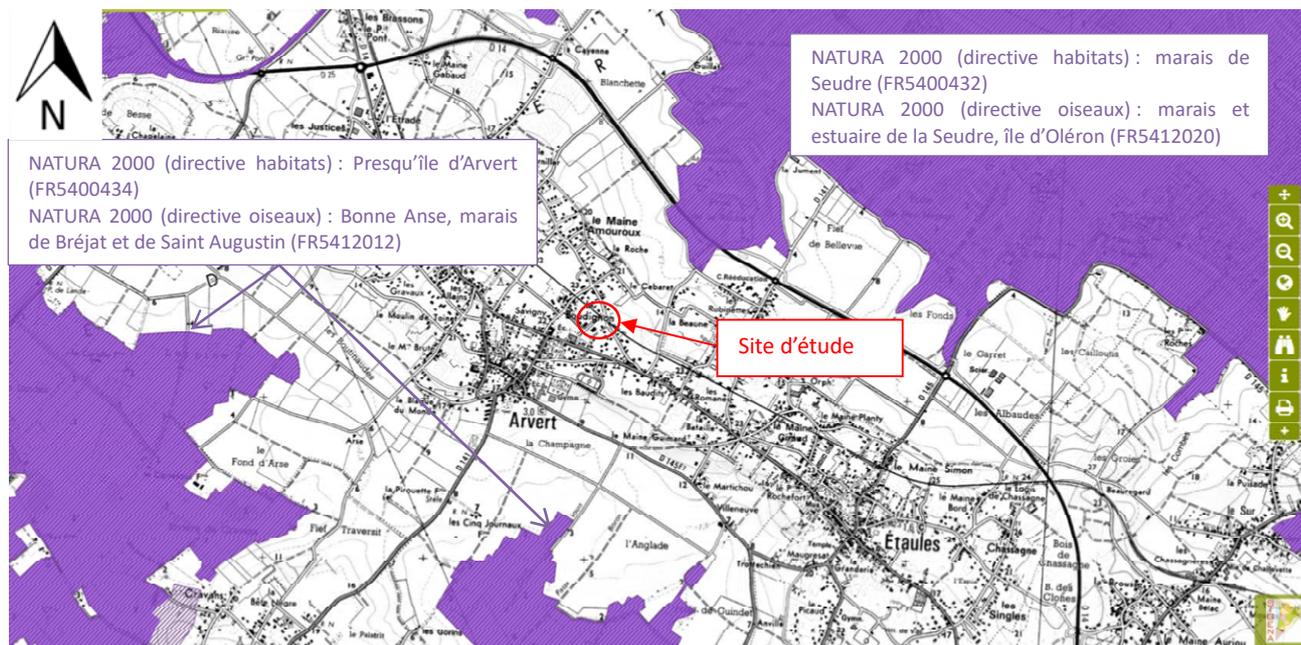
Le plan présente l'occupation des sols autour du site dans le secteur d'étude.

Au droit du site, le terrain est occupé par l'actuel magasin ALDI et trois maisons d'habitation avec jardins.



Annexe 6 : Plan de localisation des zones NATURA 2000 (et évaluation sommaire des incidences)

Le terrain d'étude n'est pas implanté sur le périmètre d'un site Natura 2000.



Les sites Natura 2000 les plus proches du terrain d'étude sont les suivants :

- FR5400432 – marais de la Seudre, à environ 600 m au nord-est du projet ;
 FR5412020 – marais et estuaire de la Seudre, Ile d'Oléron à environ 600 m au nord-est du projet ;
- FR5400434 – presqu'île d'Arvert, à environ 2000 m au sud-ouest du projet ;
 FR5412012 – Bonne Anse, marais de Bréjat et de Saint Augustin

- FR5400432 – marais de la Seudre / FR5412020 – marais et estuaire de la Seudre, Ile d'Oléron à environ 600 m au nord-est du projet

Les sites NATURA 2000 s'étendent sur 13983 ha dont 22% sont situés sur le domaine public maritime. Il s'agit d'un complexe de milieux estuariens associant un fleuve soumis aux marées, des vasières tidales, d'anciens marais salants partiellement reconvertis pour l'aquaculture, un dense réseau de chenaux et d'étiers saumâtres et des prairies sub-halophiles d'hydromorphie variable, pâturées ou fauchées. Malgré son origine presque totalement anthropique, ce marais présente un patrimoine naturel très riche lié à l'hétérogénéité d'habitats héritée de la diversité d'usages.

Deux corridors écologiques permettent une jonction entre marais de Seudre et marais d'Arvert (cf. description au paragraphe suivant).

Le site est confronté à diverses évolutions qui menacent son avenir : endiguement des derniers prés salés « vivants », réaffectation des bassins de salines abandonnées à des activités conchylicoles fortement aménagées, abandon du pâturage extensif des prairies ou non entretien de certains réseaux hydrauliques.

18 (17 selon le DOCOB) habitats d'intérêt communautaire, dont 3 prioritaires (signalés par *) ont été répertoriés sur le site.

Les habitats naturels recensés selon la terminologie de l'annexe I de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 sont les suivants :

Intitulé	Couverture (ha)
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	140,01
Estuaires	3148
Lagune côtières*	2136
Végétation annuelle des laissés de mer	61
Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	582

Intitulé	Couverture (ha)
Prés à Spartina	11
Prés-salés atlantiques	2029
Prés-salés méditerranéens	1312
Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques	144
Dunes mobiles embryonnaires	3
Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	10
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	57
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	4
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	15
Prairies maigres de fauche de basse altitude	280,02
Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae*	2
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior*	16
Chênaies galicio-portugaises à Quercus pyrenaica	17

Concernant la faune, le site NATURA 2000 abrite 12 espèces d'intérêt communautaire dont 2 sont des espèces prioritaires : Rosalie des Alpes et Vison d'Europe (espèce prioritaire)/

Si l'on considère toute les espèces d'oiseaux nicheurs, migrateurs et hivernants, ce ne sont pas moins de 39 espèces visées par l'annexe 1 de la Directive Oiseaux qui sont présentes sur le site dont 15 espèces constituent un enjeu.

Les marais et l'estuaire de la Seudre constitue une zone d'alimentation et de reproduction de centaines de couples d'ardéidés. Les espèces suivantes de rapaces sont particulièrement abondantes sur le site où ils s'alimentent et se reproduisent : Milan noir, Busard des roseaux et Busard cendré. Le secteur est particulièrement favorable pour la nidification des Echasses et des Avocettes. Les vasières de la partie estuarienne de la ZPS sont des sites d'alimentation pour les limicoles de passage et hivernants, ainsi que les bernaches et diverses espèces plus marines (sternes, laridés).

2. FR5400434 – presqu'île d'Arvert / FR5412012 – Bonne Anse, marais de Bréjat et de Saint Augustin à environ 2000 m au sud-ouest du projet

Le site NATURA 2000 de la « presqu'île d'Arvert » s'étend sur 9725 ha et se situe à 100 % sur le territoire terrestre de la Charente-Maritime.

Il s'agit d'un ensemble littoral incluant une vasière tidale partiellement fermée par une flèche sableuse, un remarquable système dunaire fossile calcaire et trois ensembles de marais doux arrière-littoraux dominés par des habitats prairiaux et palustres.

Le site est soumis à une pression humaine estivale très importante, surtout sensible sur le littoral et les zones urbanisées adjacentes. Si les dunes et la forêt résistent bien à ces pressions grâce à une gestion adaptée, d'autres habitats sont en voie de dégradation avancée. C'est le cas, par exemple, des remarquables bas-marais arrière-dunaires présents autrefois en arrière de la Baie de Bonne Anse et dont l'intérêt biologique a été ruiné par l'invasion d'une xénophyte (*Baccharis halimifolia*). Par ailleurs, les secteurs de marais adjacents aux zones habitées sont sujets à une forte pression immobilière liée à l'économie touristique, avec déjà d'importantes surfaces de zones humides remblayées et artificialisées. Outre des répercussions négatives directes sur les habitats, ces atteintes engendrent également une fragmentation des habitats de marais et l'isolement de certaines populations animales (Cistude d'Europe notamment).

15 habitats d'intérêt communautaire, dont 2 prioritaires (signalés par *) ont été répertoriés sur le site.

Les habitats naturels recensés selon la terminologie de l'annexe I de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 sont les suivants :

Intitulé	Couverture (ha)
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	453,9
Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	1,4
Prés à Spartina	14,75
Prés-salés atlantiques	20

Intitulé	Couverture (ha)
Prés-salés méditerranéens	10,1
Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques	56,3
Dunes mobiles embryonnaires	28,6
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i>	169,9
Dunes côtières fixées à végétation herbacée*	197,2
Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	7348,9
Dépressions humides intradunaires	14
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	25,9
Prairies maigres de fauche de basse altitude	326,8
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du Caricion <i>davallianae</i> *	42,8
Tourbières basses alcalines	145,5

Le site NATURA 200 abrite 15 espèces animales d'intérêt communautaire dont 2 espèces animales emblématiques des marais du littoral charentais : la Loutre et la Cistude.

Le terrain du projet, localisé à proximité du bourg d'Arvert, ne présente donc aucune caractéristique similaire aux deux sites Natura 2000, présentés précédemment. En effet, le terrain est aménagé (maison d'habitation et actuel magasin ALDI) et ne renferme aucun habitat caractéristique de ces zones Natura 2000 (milieux estuariens, marais, lagunes côtières, etc.). D'un point de vue topographique, il se situe à une altitude d'environ 22 m NGF sur une butte crétacée.

Le projet n'est donc pas de nature à modifier ou détruire de potentiels habitats d'intérêt communautaire.

Aussi, que ce soit en phase travaux ou d'exploitation, le projet n'aura aucun effet direct sur les zones Natura 2000 :

- Absence de destruction ou détérioration d'habitats et/ou d'habitats d'espèces ;
- Absence de destruction d'espèces ;
- Absence de perturbation d'espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...).

L'unique incidence du projet sur le premier site Natura 2000 « Les Marais de la Seudre » est indirecte, liée au rejet des eaux pluviales générées par les surfaces imperméabilisées du projet, via le réseau pluvial, pouvant potentiellement participer à la dégradation de la qualité des eaux des marais à terme.

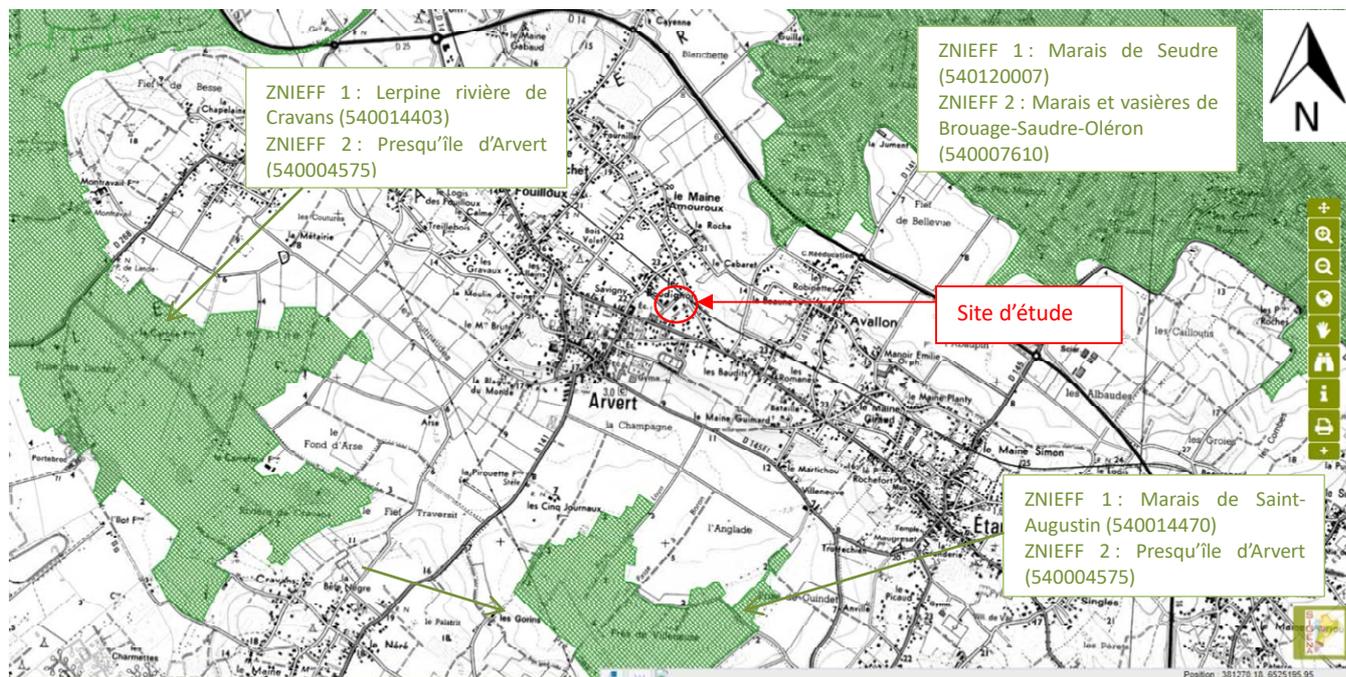
Cette incidence est néanmoins très limitée par le linéaire de réseau plutôt important, séparant le site de la zone Natura 2000.

PIECE 3. ANNEXES FACULTATIVES

- Annexe 7 : Plan de localisation des zones d'inventaires et de protection d'espaces naturels
- Annexe 8 : Plan de localisation des éléments de patrimoine
- Annexe 9 : Plan de localisation des captages d'eau potable et des périmètres de protection associés
- Annexe 10 : Plan de localisation des zones humides
- Annexe 11 : Risques naturels
- Annexe 12 : Principe de gestion des eaux pluviales

Annexe 7 : Plan de localisation des zones d'inventaires et de protection d'espaces naturels

Après consultation des bases de données de la DREAL, le site d'étude n'est pas implanté sur le périmètre d'un site naturel répertorié (ZNIEFF, ZICO, parc naturel, etc.).



Localisation des zones d'inventaire et de protection (DREAL)

Selon les données bibliographiques consultées, sur la commune d'Arvert et dans un rayon de 1000 m autour du site, sont recensées les zones suivantes :

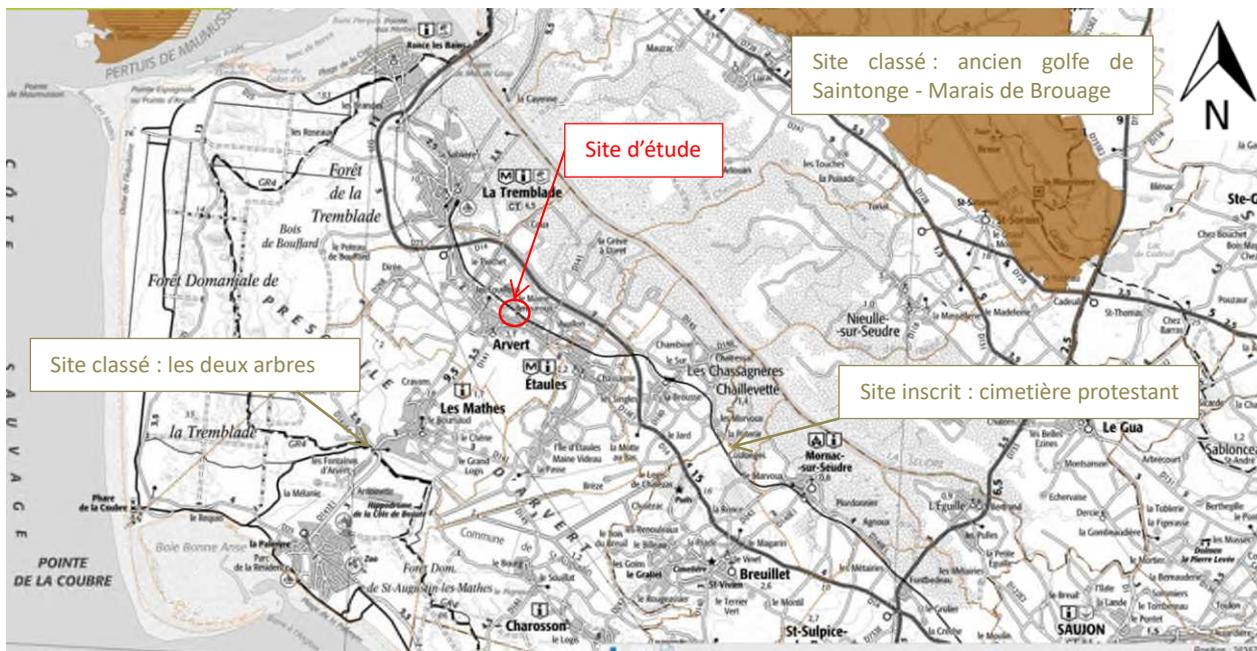
- **ZNIEFF de type 1 : Marais de Seudre**, d'une superficie de 10252 ha, localisée à environ 650 m au nord-est du site. Il s'agit d'une zone estuarienne de la Seudre bordée d'anciens marais souvent encore alimentés en eau de mer.
- **ZNIEFF de type 2 : Marais et Vasières de Brouage-Seudre-Oléron**, d'une superficie de 42229 ha, localisée à environ 650 m au nord-est du site. Il s'agit d'un vaste complexe de milieux estuariens et de marais arrière-littoraux centre-atlantiques associant des prairies semi-naturelles sur des sols plus ou moins hydromorphes et halomorphes, des vasières tidales, des marais salants abandonnés ou partiellement reconvertis pour l'aquaculture, un fleuve soumis aux marées et un dense réseau de chenaux et d'étiers saumâtres. Il comprend globalement la ZNIEFF de type 1 Marais de Seudre évoquée ci-dessus.

Le site d'étude est localisé en dehors de tout périmètre de sites naturels répertoriés (ZNIEFF, ZICO, parc naturel, etc.). La zone la plus proche (Marais de Seudre et Marais et Vasières de Brouage-Seudre-Oléron à 750 m au nord-est) est constituée d'une zone estuarienne bordée par des marais salant.

De plus, le terrain d'étude, actuellement occupé par un magasin ALDI et ses infrastructures annexes (voirie et parking) et des maisons d'habitation est localisé en haut d'une butte d'une vingtaine de mètre d'altitude ancré dans des formations géologiques caractéristiques des buttes du Crétacé. Il ne présente aucun élément similaire aux milieux décrits dans la zone d'inventaire.

Annexe 8 : Plan de localisation des éléments de patrimoine

Le terrain d'étude n'est pas implanté sur le périmètre d'un site inscrit ou classé, d'un monument historique ou patrimoine de l'UNESCO, ni sur l'emprise d'une zone archéologique reconnue.



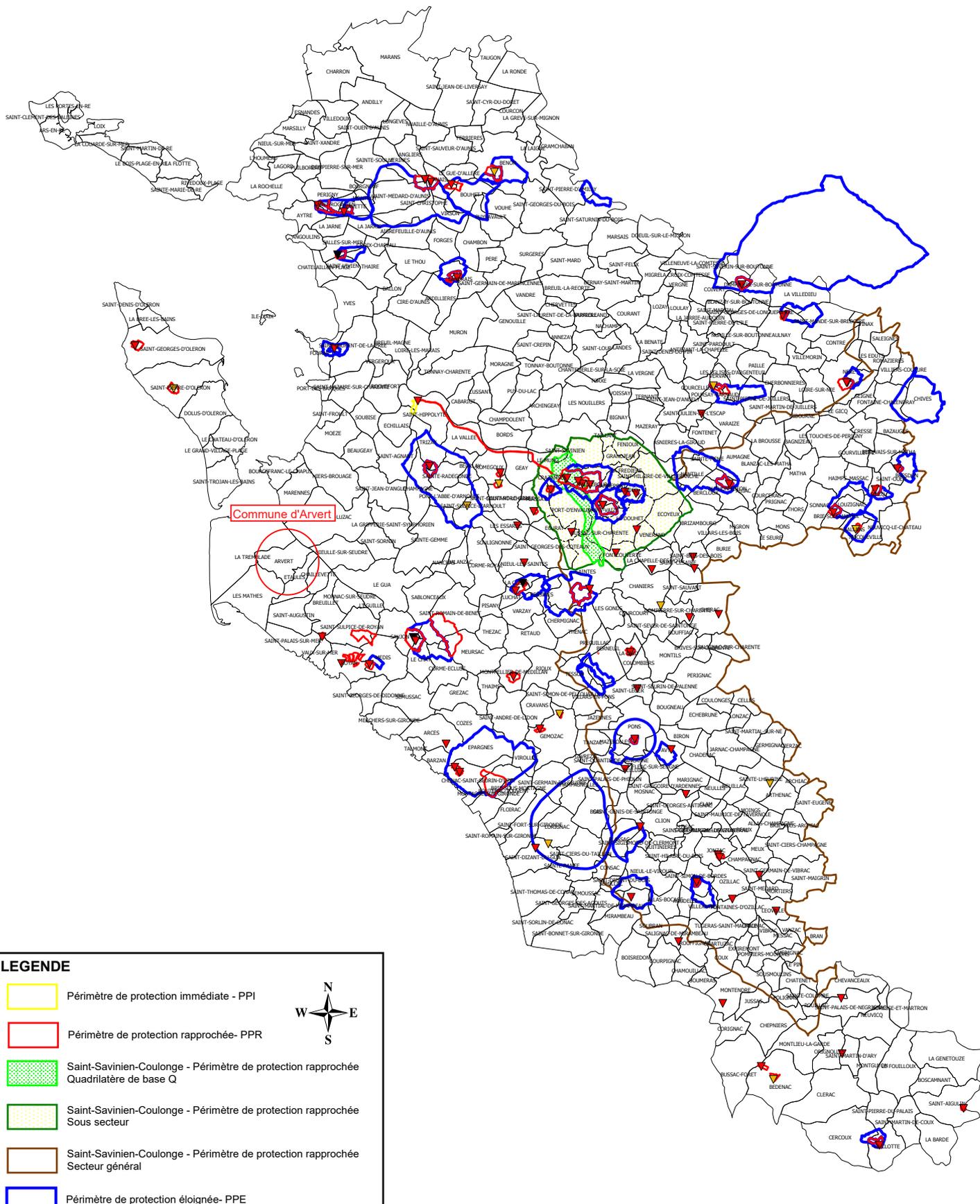
Le site inscrit le plus proche du terrain d'étude est localisé à environ 4,73 km au sud-ouest : il s'agit « des deux arbres ». Le site classé le plus proche est, quant à lui, localisé à environ 6,1 km au sud-est du terrain d'étude : « cimetière protestant ».

Aucun monument historique ou zone archéologique n'a été identifié à proximité immédiate du site d'étude.

Le site, étant déjà aménagé, la découverte fortuite de vestiges archéologique est peu probable. Néanmoins, si tel était le cas lors des travaux, le maître d'ouvrage avertira immédiatement les services compétents de la DRAC Nouvelle Aquitaine et se conformera à la réglementation existante.

Compte tenu de sa localisation, le site ne devrait pas avoir d'impact sur le patrimoine recensé dans le secteur d'étude.

Annexe 9 : Plan de localisation des captages d'eau potable et des périmètres de protection associés



Commune d'Arvert

LEGENDE

- Périmètre de protection immédiate - PPI
- Périmètre de protection rapprochée- PPR
- Saint-Savinien-Coulonge - Périmètre de protection rapprochée Quadrilatère de base Q
- Saint-Savinien-Coulonge - Périmètre de protection rapprochée Sous secteur
- Saint-Savinien-Coulonge - Périmètre de protection rapprochée Secteur général
- Périmètre de protection éloignée- PPE



CAPTAGES

- ▼ Captages à l'arrêt - A désaffecter (3)
- ▼ Captages en service (81)
- ▼ Captages réalisés - En projet pour la production d'eau potable (11)

Mise à jour : Août 2015

Annexe 10 : Plan de localisation des zones humides

Le site objet du projet n'est inscrit dans aucun des périmètres :

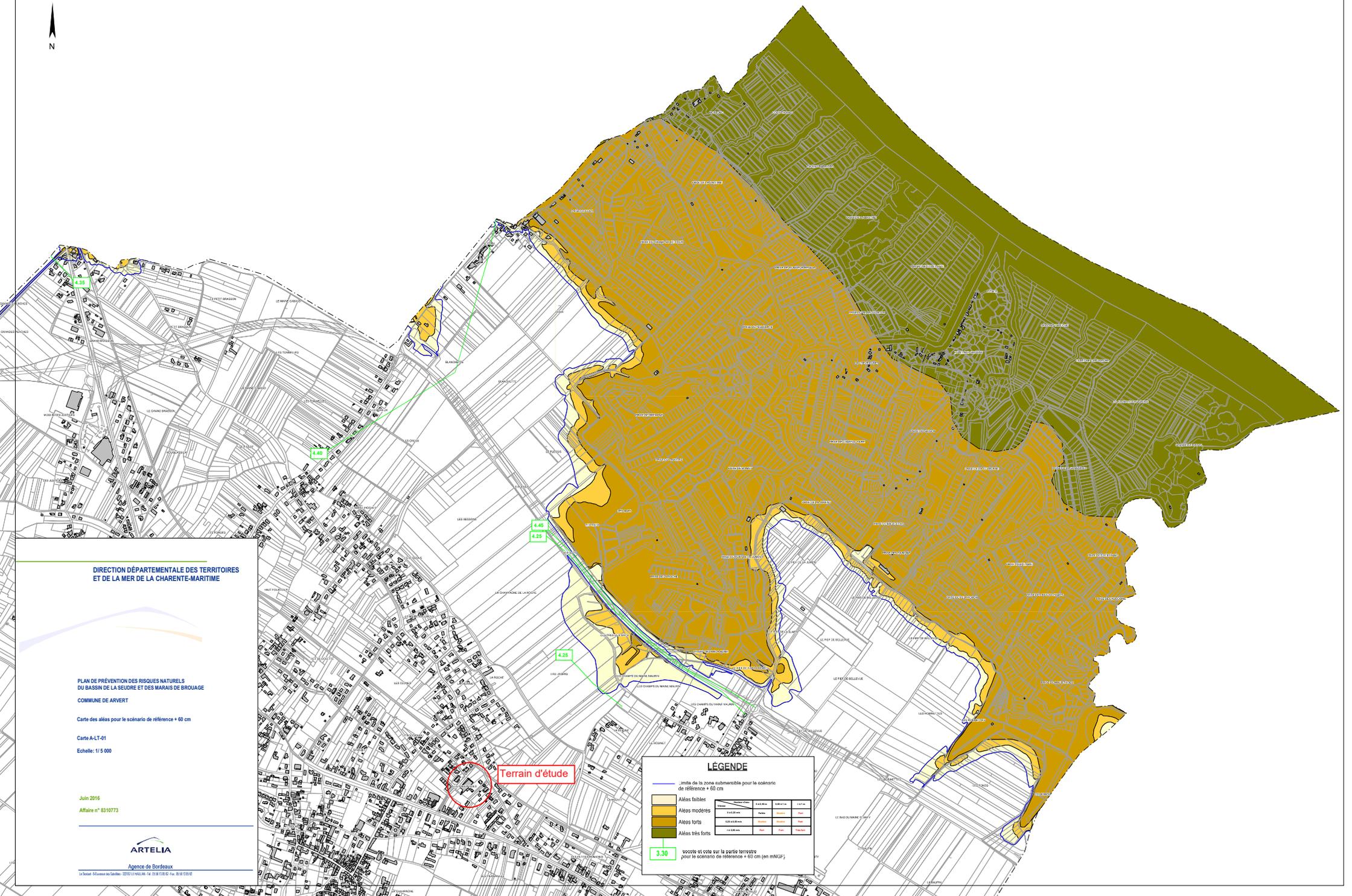
- Des pré-localisations des zones humides en Charente-Maritime de la DREAL Poitou-Charentes ;
- Des zones humides élémentaires de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ;
- Des zones humides d'importances majeures de l'Observatoire National des zones humides ;
- Des zones humides du réseau partenarial des données sur les zones humides.

Les zones humides les plus proches du site sont des zones humides de type tourbières à environ 800 m au nord-est du site d'étude (estuaire de la Seudre) et à environ 800 m au sud-ouest (marais de Saint-Augustin).



Le terrain d'étude, actuellement occupé par un magasin ALDI et ses infrastructures annexes (voirie et parking) et des maisons d'habitation, est localisé en haut d'une butte d'une vingtaine de mètre d'altitude ancré dans des formations géologiques caractéristiques des buttes du Crétacé. Il ne présente aucun élément similaire aux milieux humides de l'estuaire de la Seudre ou des marais de Saint-Augustin.

Annexe 11 : Risques naturels



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER DE LA CHARENTE-MARITIME

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS
DU BASSIN DE LA SEURE ET DES MARAIS DE BROUAGE
COMMUNE DE ARVERT

Carte des aléas pour le scénario de référence + 60 cm

Carte A-LT-01

Echelle: 1/5 000

Juin 2016
Affaire n° 8310773



Agence de Bordeaux

Le Saur - 8 Avenue du Saurat - 33011 HALLÉ - Tél. 05 49 11 25 00 - Fax. 05 49 11 25 01

Terrain d'étude

LEGENDE

— limite de la zone submersible pour le scénario de référence + 60 cm

Aléas faibles

Aléas modérés

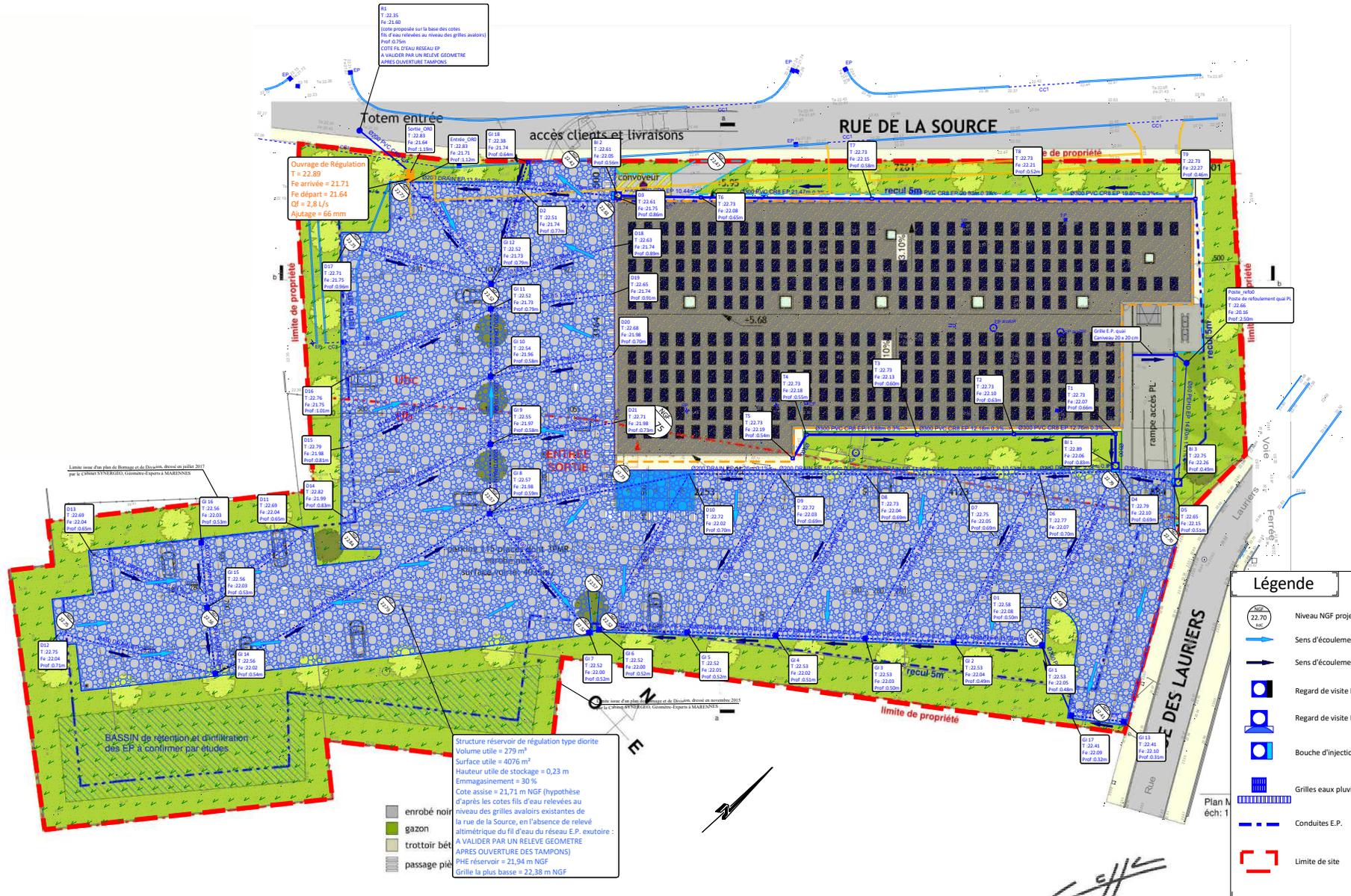
Aléas forts

Aléas très forts

3.30 cote et cote sur la partie terrestre pour le scénario de référence + 60 cm (en mNIGP)

Aléas	Aléas faibles	Aléas modérés	Aléas forts	Aléas très forts
Surface	0,00 m²	0,00 m²	0,00 m²	0,00 m²
Personnes	0,00	0,00	0,00	0,00
Matériel	0,00	0,00	0,00	0,00
Coût	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexe 12 : Principe de gestion des eaux pluviales



Légende

- Niveau NGF projet
- Sens d'écoulement sur voiries et stationnements
- Sens d'écoulement dans réseaux
- Regard de visite E.P. avec avaloir siphonide à grille (AV/GI)
- Regard de visite E.P. avec avaloir siphonide (AV)
- Bouche d'injection siphonide (BI)
- Grilles eaux pluviales (GI)
- Conduites E.P.
- Limite de site

Plan N°
Éch: 1

■ enrobé noir
 ■ gazon
 ■ trottoir bét.
 ■ passage pié.

Structure réservoir de régulation type diorite
 Volume utile = 279 m³
 Surface utile = 4076 m²
 Hauteur utile de stockage = 0,23 m
 Emmagasinement = 30 %
 Cote assise = 21,71 m NGF (hypothèse d'après les cotes fils d'eau relevées au niveau des grilles avaloirs existantes de la rue de la Source, en l'absence de relevé altimétrique du fil d'eau du réseau E.P. exutoire :
 A VALIDER PAR UN RELEVÉ GEOMETRIQUE APRES OUVERTURE DES TAMPONS)
 PHE réservoir = 21,94 m NGF
 Grille la plus basse = 22,38 m NGF